



REGLEMENT CONCOURS

LES USA

A BEAUGRENELLE PARIS !

Article 1

Organisateur / Période du jeu

L'association Visit USA Committee / France, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1996, dont le siège social est situé au 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, organise un jeu concours photos sur le site Internet www.office-tourisme-usa.com. Les modalités de ce jeu sont décrites dans le présent règlement.

Le jeu se déroulera du 16 mars 2018 à 10h00 au 31 mars 2018 à 23h59.

Article 2

Règlement

Le présent règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toutes les personnes s'inscrivant au jeu concours avant le 31 mars 2018 à 23h59.

L'adresse officielle du jeu est :

Visit USA Committee France
c/o Le Cercle des Vacances
31 avenue de l'Opéra
75001 Paris - FRANCE
(fermé au public)

Article 3

Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine. Les membres du personnel, du Conseil d'Administration du Visit USA Committee et de la compagnie aérienne associée XL Airways ne pourront participer au tirage au sort.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, adresse, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings du Visit USA Committee feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 4

Principe

1) Pour participer à ce jeu, il faut successivement, au cours de la période indiquée dans l'article 1 avant minuit (date et heure de connexion en France métropolitaine faisant foi) :

- Prendre connaissance des modalités de participation et du règlement sur le stand USA à Beaugrenelle Paris 15^{ème} ou sur le site internet du Visit USA Committee France
- Remplir le formulaire mis à disposition le stand USA à Beaugrenelle Paris 15^{ème} OU sur le site internet du Visit USA à la page suivante : <http://www.office-tourisme-usa.com/concours-ot-des-usa-xl-airways>

Pour valider sa participation, le joueur doit répondre à 3 questions et compléter le bulletin avant de l'insérer dans l'urne prévue à cet effet sur le stand USA à Beaugrenelle Paris 15^{ème}, ou répondre aux 3 questions et compléter le formulaire sur la page <http://www.office-tourisme-usa.com/concours-ot-des-usa-xl-airways>

Toutes informations et coordonnées partielles, erronées ou tronquées, entraîneront l'annulation de la participation sans recours possible. Le joueur sera amené à donner une adresse e-mail.

En soumettant leurs réponses, les participants acceptent de ce fait le règlement du jeu concours.

2) Le jeu se déroule comme suit :

- Le joueur doit se rendre sur le stand USA à Beaugrenelle Paris 15^{ème} et remplir le bulletin qui lui sera donné.
- S'il ne pouvait déposer son bulletin dans l'urne pour quelque raison que ce soit, il pourrait s'inscrire en ligne sur <http://www.office-tourisme-usa.com/concours-ot-des-usa-xl-airways>
- A la fin du jeu concours, le Visit USA fera un tirage au sort parmi tous les participants ayant répondu correctement aux 3 questions.
- Une personne aura le plaisir de gagner 2 billets d'avion XL Airways Paris / USA / Paris (voir les conditions d'utilisation plus bas). Deux autres personnes gagneront des box USA.

Article 5

Description du lot XL Airways

Seront offerts pour ce jeu concours deux (2) billets aller/retour au départ de Paris-Charles de Gaulle et à destination, au choix, de New York JFK, Miami, Los Angeles ou San Francisco d'une valeur totale de 4600€.

Conditions d'utilisation des billets d'avion XL Airways :

1. Le lot est constitué de deux (2) billets aller/retour sur des vols opérés par XL Airways au départ de Paris-Charles de Gaulle et à destination, au choix du gagnant, de New York JFK, Miami, Los Angeles ou San Francisco.

2. Les taxes aéroportuaires seront prises en charge par la compagnie XL Airways.
3. L'Office du Tourisme des USA en France informera le gagnant de son gain et communiquera les coordonnées de celui-ci à la compagnie XL Airways qui se chargera de lui envoyer par mail un voucher récapitulant les conditions d'utilisation du lot et les modalités de réservation.
4. Le lot est valable pour un voyage entre le 1er avril et le 31 octobre 2018, hors vacances scolaires, toutes zones confondues, et dans la limite des périodes d'opération des vols par XL Airways. La période de validité ne pourra être rallongée.
5. Le lot est soumis à disponibilité aux dates souhaitées.
6. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Une fois les billets émis, ceux-ci sont non transférables, non dissociables, non échangeables, non modifiables et non remboursables. Ni XL Airways ni l'Office du Tourisme des USA ne pourront être tenus responsables en cas d'annulation de la part des bénéficiaires.
7. Le lot est strictement incessible. Les billets sont émis au nom du gagnant et ne peuvent être utilisés que sur des vols opérés par XL Airways.
8. Dès que la réservation aura été validée, aucun changement de nom ne sera possible.
9. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots attribués par des lots de valeur équivalente ou supérieure.
10. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.
11. Le lot n'inclut pas le pré-acheminement vers ou depuis l'aéroport, ni les logements, repas et autres prestations qui ne seraient pas mentionnés dans le présent règlement. Toutes les prestations liées au voyage, hors billet d'avion, seront à la charge du gagnant et de son accompagnant.
12. Les 2 billets aller/retour devront être utilisés ensemble et tout mineur devra être accompagné d'un adulte.
13. Il est également interdit de vendre ou d'échanger les certificats qui vous seront envoyés. Tout billet obtenu par acte de vente ou par troc seront nuls et ne pourront faire l'objet d'un voyage.
14. Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'un passeport en cours de validité et de tous les documents nécessaires à leur entrée sur le territoire américain (formulaire ESTA, visa éventuel, etc.). Voir le site www.office-tourisme-usa.com pour prendre connaissance des formalités d'entrée aux USA. XL Airways se réserve le droit de refuser à l'embarquement les passagers qui ne seraient pas munis des documents nécessaires à l'embarquement et à l'arrivée sur le territoire américain.

Article 6

Description des lots Office du Tourisme des USA

Seront également offerts pour ce jeu concours 2 box cadeaux USA offertes par l'Office du Tourisme des USA d'une valeur de 30€ chacune.

Conditions d'utilisation des box USA :

1. Les 2 gagnants de ces box recevront leur lot par voie postale après confirmation de leurs coordonnées postales par email.
2. L'Office du Tourisme des USA en France informera les gagnants de leur gain par email et leur demandera de confirmer leurs coordonnées postales.
3. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
4. Le lot n'inclut pas de prestations liées à leur utilisation.

Article 7

Vérifications

Les participants autorisent les sociétés organisatrices à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication erronée entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

Article 8

Remise des lots

Les gagnants seront contactés par courrier électronique dans les jours suivant les résultats pour vérification de leurs coordonnées. Si l'un des participants ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi du courrier électronique de l'Office du Tourisme des USA, son gain sera perdu.

Article 9

Données personnelles

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées à l'usage interne de l'association Visit USA Committee France et de la compagnie XL Airways. Elles ne seront pas cédées à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent demander à ne pas figurer dans le fichier ainsi créé.

Ils disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qui pourra être exercé auprès de l'organisateur.

En s'inscrivant à ce jeu concours, le participant s'inscrit de ce fait aux newsletters du Visit USA Committee et de la compagnie aérienne XL Airways dont il pourra se désinscrire lorsqu'il le souhaite après l'annonce des résultats.

Article 10

Responsabilité

La société organisatrice se réserve en outre, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

De même, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant était interrompue ou si le participant n'avait pas pu accéder au site internet (pour quelque raison que ce soit) ou à l'inscription sur l'un des salons du tourisme durant la période du jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même, elle se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Article 10

Huissier de justice

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le remboursement des frais de demande de règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

Article 12

Remboursements

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu via le site internet se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Métropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

Article 13

Réclamations

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant le jeu au-delà d'un délai d'un mois courant, à compter de la clôture du jeu.

Si les informations communiquées par le joueur ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation à aucun moment.

La société organisatrice est seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité et la renonciation à tout recours.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée par les Tribunaux compétents selon la loi française.

Article 14

Adresse postale du jeu :

Visit USA Committee France
c/o Le Cercle des Vacances
31 avenue de l'Opéra
75001 Paris - FRANCE
(fermé au public)